

DECRET N° 94-191 du 23 Juin 1994

Chargeant Monsieur Marius FRANCISCO,
Ministre de la Culture et des Commu-
nications de l'intérim de Monsieur
Fassassi A. YACOUBOU, Ministre du
Commerce et du Tourisme pour compter
du 15 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

D E C R E T E

Article 1er..- Pour compter du 15 Juin 1994, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Fassassi A. YACOUBOU.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 JUIN 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MCT-MCC 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-